

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 59/05

EUR 49/002/2005 – ÉFAI

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

PRÉOCCUPATIONS POUR LA SANTÉ / PRISONNIER D'OPINION

BIÉLORUSSIE **Mikhaïl Marinitch (h), 65 ans**

Londres, le 11 mars 2005

Mikhaïl Marinitch, membre de l'opposition emprisonné, aurait été victime d'une attaque le 7 mars. Ni son avocat ni sa famille n'ont été informés, et ils n'ont appris la nouvelle que le 10 mars, après avoir été contactés par un journal. Celui-ci tenait ces informations d'un codétenu de Mikhaïl Marinitch qui venait d'être libéré. Ils s'inquiètent de ce que Mikhaïl Marinitch ne bénéficie pas des soins requis par son état de santé et craignent que ses jours ne soient en danger.

Ancien ministre des Relations économiques extérieures, Mikhaïl Marinitch a démissionné en juillet 2001 de son poste d'ambassadeur auprès de la Lettonie, de la Finlande et de l'Estonie. Lorsqu'il s'était proposé comme candidat à l'élection présidentielle de septembre 2001, il aurait déclaré : « *On ne peut plus accepter ce système dictatorial, la crise économique, les enlèvements de personnalités politiques et les violations systématiques des droits civiques et des libertés civiles* ». Mikhaïl Marinitch demeure un membre actif de l'opposition, critiquant notamment la politique économique du gouvernement.

Le 30 décembre 2004, il a été condamné à une peine de cinq ans d'emprisonnement dans une colonie pénitentiaire, ainsi qu'à la « *confiscation de [ses] biens* », dont la somme de 41 900 dollars (soit environ 31 000 euros) saisie lors de l'information judiciaire. Il a été déclaré coupable de « *détournements de fonds à grande échelle par abus de pouvoir* ». Le tribunal l'a accusé d'avoir détourné des ordinateurs prêtés par l'ambassade des États-Unis à l'organisation non gouvernementale *Delovaia Initsiiativa*, dont Mikhaïl Marinitch était le président. L'ambassade des États-Unis a transmis au tribunal des documents indiquant qu'elle n'avait aucune plainte à formuler. De leur côté, des membres de *Delovaia Initsiiativa* auraient apporté la preuve qu'il avait été convenu que Mikhaïl Marinitch garderait les ordinateurs en réserve chez lui.

Plusieurs observateurs envoyés par l'Union européenne (UE), ainsi que par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et d'autres organismes ont assisté au procès, de même que des membres d'organisations locales comme le Comité Helsinki de Biélorussie, qui avait suivi le déroulement de la procédure pénale. Ils ont exprimé de sérieux doutes quant à l'équité du procès et de la décision finale rendue par le tribunal.

Amnesty International pense que ces accusations ont été forgées de toutes pièces dans le seul but de sanctionner Mikhaïl Marinitch pour ses activités d'opposant politique et de le réduire au silence. Elle le considère comme un prisonnier d'opinion. En août 2004, des membres du Groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire se sont vus refuser l'autorisation de rendre visite à Mikhaïl Marinitch, alors maintenu en détention provisoire. En février 2005, sa peine de cinq ans d'emprisonnement a été réduite à trois ans et demi en appel.

Selon certaines informations, Mikhaïl Marinitch souffre de troubles cardiaques chroniques, qui ont été aggravés par les mauvaises conditions régnant au centre de détention provisoire du KGB de Minsk, où il a été initialement détenu. Il y partageait une cellule avec trois autres détenus qui fumaient beaucoup. Mikhaïl Marinitch prenait alors ses médicaments pour le cœur et les a emportés avec lui lors de son transfert, au début du mois de mars, vers la colonie pénitentiaire n°8 d'Orsha, dans la région de Vitebsk. Le 4 mars, il s'est plaint de malaises, mais n'a pas été autorisé à prendre ses médicaments, car le centre de détention provisoire de Minsk avait omis de faire suivre son dossier médical. Le 7 mars, après une aggravation de son état de santé, une ambulance a été appelée et le personnel soignant a déclaré qu'il avait été victime d'une attaque.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

La vie est de plus en plus dure en Biélorussie pour ceux qui critiquent le régime du président Loukachenko, au pouvoir depuis 1994. Amnesty International s'est maintes fois déclarée préoccupée par le recours à des accusations forgées de toutes pièces en vue de faire emprisonner les principaux opposants au président. En octobre 2004, la limitation à deux mandats présidentiels a été levée par référendum et, depuis, le président Loukachenko semble renforcer son contrôle sur la société civile et réprimer l'opposition avec une confiance renouvelée.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais, en russe ou dans votre propre langue) :

– dites-vous gravement préoccupé par la santé de Mikhaïl Marinitch, qui aurait été victime d'une attaque le 7 mars, et efforcez-vous d'obtenir la garantie qu'il bénéficiera de tous les soins nécessités par son état de santé ;

– demandez la libération immédiate et sans condition de Mikhaïl Marinitch, qu'Amnesty International considère comme un prisonnier d'opinion détenu au seul motif qu'il a exprimé ses opinions politiques et exercé, de manière pourtant pacifique, ses activités d'opposant.

APPELS À : (En règle générale, les télécopieurs sont éteints en dehors des heures de bureau ; il faut ajouter deux heures à l'heure GMT pour obtenir l'heure locale. Si un correspondant décroche, répétez le mot « fax » jusqu'à ce que vous soyez connecté.)

Président de la République, Alexandre Loukachenko :

Alyaksandr G. LUKASHENKA

Karl Marx Str. 38

220016 g. Minsk, Biélorussie

Fax : +375 172 22 38 72

Courriers électroniques : pres@president.gov.by,
press@president.gov.by, ou via le site Internet du président :
<http://www.president.gov.by/eng/president/mail.shtml>

Formule d'appel : *Dear President Lukashenka*, / Monsieur le Président de la République,

Procureur général :

Piotr MIKLASHEVICH

Internatsionalnaia Str.22

220050 g. Minsk

Biélorussie

Fax : +375 172 26 41 66

Formule d'appel : *Dear General Prosecutor*, / Monsieur le Procureur général,

Ministre de l'Intérieur :

Vladimir V. NAUMOV

Gorodskoi Val Str. 4

220050 g. Minsk

Biélorussie

Fax : +375 172 18 77 31

Courriers électroniques : miapress@nsys.by

Formule d'appel : *Dear Minister*, / Monsieur le Ministre,

COPIES À

Ministre des Affaires étrangères :

Sergei N. MARTYNOV

Lenin Str. 19

220030 g. Minsk

Biélorussie

Fax : +375 172 27 45 21

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la Biélorussie dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 22 AVRIL 2005, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT TOUJOURS INTERVENIR. MERCI.

La version originale a été publiée par Amnesty International,

Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.

La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -

Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>